



Creation d'une société de loisir paint ball

Par **Phyl2Bandol**, le **15/03/2009** à **15:59**

Bonjour a tous,

Je souhaite créer une activité de sport en extérieur sous la forme juridique de sarl. Cette activité tourne autour de la pratique du PaintBall.

Je recherche donc un terrain à acheter pour y implanter ma société. Question : Quelles sont les activités tolérées sur un terrain non constructible ?

Puis-je m'implanter sur un terrain agricole ? (un terrain agricole acheté par une société qui l'exploite pour du loisir...)

Peut-on créer une activité commerciale sur un terrain agricole, ou un terrain protégé forestier ?

Ou dois-je trouver un terrain constructible ??

Pour info, le paintball est une activité de groupe (nuisances sonores); les billes de peintures ne sont toutefois pas polluantes (peinture alimentaire en fait).

C'est une question très délicate et je n'ai pu obtenir absolument aucune réponse jusqu'à aujourd'hui malheureusement ... j'espère avoir une petite aide de votre part :)

D'avance merci beaucoup

Phil

Par **lutial**, le **11/10/2010** à **16:32**

bonjour, je sais pas si vous avais toujours la meme adresse mail, mais je tente quand meme. Je voulais savoir si vous aviez eu les infos pour la creation de votre sarl, parceque je voulais faire la meme chose mais je trouve pas de reponse. Si vous pouviez me donner les infos.. merci

Par **patsch**, le **15/06/2012** à **00:25**

TERRAIN à vendre : situé aux Jonches, surplombant la ville d'Auxerre : 2771m² de forêt avec arbres fruitiers, remise [s]cadastrée [/s]de 15m² avec cheminée + terrasse et cave. Terrain isolé en zone protégée - idéal pour chasseur, pour le bois, ou pour loisirs Nature comme le paint-ball ? ... idéalement situé entre accro-branches et club de tir : <http://achat-vente-terrain.vivastreet.com/annonces-terrain+auxerre-89000/week-ends-en-foret/41722650>

Par **lauriev59**, le **16/09/2015** à **15:14**

Bonjour, je souhaiterais savoir si l'on peut utiliser son étang en tant qu'activité commerciale?car nous avons un étang privée

Par **lauriev59**, le **16/09/2015** à **15:17**

et nous souhaitons louer des parcelles pour la pêche.La mairie peut-elle refusée le droit à l'activité? merci d'avance.cordialement